

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44194 CLISSON Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2022**

**Décision du 8 août 2022**

<b>08.2022-22</b>	<p><b><u>DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b></p> <p><b><u>OBJET : Convention de mise à disposition des salles Vatrice et Lutaire à destination des partenaires de Clisson Sèvre et Maine Agglo (associations, entreprises ...)</u></b></p>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** le projet de modèle de convention ci-annexé,

**Considérant** que Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé de mettre à disposition à titre gratuit, de façon ponctuelle et exceptionnelle, les salles Vatrice et Lutaire, au sein du bâtiment de l'alter éco dont elle est propriétaire, au seul profit de ses partenaires (associations à vocation économique, partenaires de l'emploi, Chambres consulaires) dont les domaines d'intervention sont en lien avec la compétence développement économique.

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** D'approuver le modèle de convention de mise à disposition des salles Vatrice et Lutaire annexé.

**ARTICLE 2 :** De signer, pour chaque mise à disposition des salles, la convention correspondante avec tout partenaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo (associations à vocation économique, partenaires de l'emploi, Chambres consulaires) qui en demanderait l'utilisation et dont les domaines d'interventions sont en lien avec la compétence développement économique.

**PRECISE :** que ces mises à disposition à titre gratuit se feront uniquement pour les prestations gratuites des partenaires.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220809-4-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-08-2022

Publication le : 09-08-2022

  
 Pour le Président  
 Par délégation,  
 La vice-Présidente  
 Nelly SORIN

Publication sur le site  
internet le 9/08/2022